

Vous êtes propriétaire / locataire / gestionnaire d'un logement situé en zone inondable sur les communes du bassin versant de la Neste. Dans le cadre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) du Pays des Nestes, le PETR vous accompagne afin d'adapter votre logement au risque d'inondation et d'obtenir des aides financières pour la mise en place de protections.



Ce formulaire vous permet - **si votre bien se situe dans une zone vulnérable aux inondations** - de vous inscrire à la démarche, et de bénéficier d'une visite **gratuite** du logement par le bureau d'études ARTELIA mandaté par le PETR. Cette visite sera suivie par un rapport personnalisé indiquant les risques auxquels est soumise votre habitation et les travaux préconisés pour vous protéger.

Nous vérifierons votre éligibilité à la réception de votre demande d'inscription. Une carte des zones inondables est également disponible sur le site de l'Observatoire de la Neste.

Vous pouvez accéder à la **version en ligne** du formulaire d'inscription grâce à ce QR Code.

Le **formulaire papier** est à restituer dans la mairie de votre commune ou nous renvoyer ce formulaire papier renseigné à l'adresse suivante :

PETR du Pays des Nestes
1, Grand Rue
65 250 LA BARTHE-DE-NESTE
ou par mail : papi@paysdesnestes.fr



www.observatoire-neste.fr

Nom

Prénom

Téléphone

Courriel

Adresse

Usage du bien concerné (rayer la mention inutile) :

Résidence principale
Résidence secondaire
Autre

Si le bien sujet au risque inondation fait partie d'une copropriété, veuillez-vous rapprocher du représentant de celle-ci afin qu'il puisse faire l'inventaire des biens impactés et nous contacter, en tant que principal interlocuteur, pour faciliter les démarches.

Votre statut par rapport au logement (rayer la mention inutile) :

Propriétaire
Locataire
Gestionnaire

Ce logement a-t-il déjà subi une inondation ? (rayer la mention inutile)

O u i
N o n

Quand s'est produite la dernière inondation ?

Le bien comporte-t-il un sous-sol ou un parking ? (rayer la mention inutile)

O u i
N o n

Parcelle(s) cadastrale(s) concernée(s)

Les données à caractère personnel ainsi collectées font l'objet d'un traitement dont le responsable est le délégué RGPD du PETR du Pays des Nestes et d'ARTELIA.

Et maintenant ?

- Le bureau d'études ARTELIA reprendra contact afin de convenir d'un rendez-vous pour la visite de votre logement. **Prévoyez environ 1h d'intervention.**
- Vous recevrez, environ 3 semaines après la visite, par mail ou par courrier, un rapport de diagnostic personnalisé indiquant les risques auxquels est soumise votre habitation et les mesures préconisées pour la protéger.
- Si vous souhaitez réaliser les travaux préconisés, ARTELIA vous conseillera dans le montage de votre dossier de demande de subvention.